

Le marché du homard vivant se porte bien. Les prix sont d'ores et déjà satisfaisants. Jusqu'ici, l'offre a été assez restreinte cette année au Canada et en Nouvelle-Angleterre et il est probable que cela ne change pas pendant le reste de l'année. Cela s'explique par l'application plus stricte des règlements relevant la taille minimum aux États-Unis et par l'imminence d'une réglementation dans le même sens au Canada. Sans parler, bien sûr, de l'augmentation de la demande japonaise de homard surgelé et vivant.

Il en va de même des coquilles Saint-Jacques. Un nouveau règlement est sur le point d'entrer en vigueur en Nouvelle-Angleterre relativement à la taille minimum, établie selon le volume. Ce règlement devrait entrer en application en 1989. Il est également question d'en rendre l'application plus stricte, ce qui signifie à court terme une réduction des prises.

Quant à la crevette d'eau froide de Nouvelle-Angleterre, les perspectives semblent bonnes pour 1989. Cependant, les stocks totaux de crevette ne sont pas élevés pour le moment et il semble que les importations américaines de toutes les catégories de crevette, y compris la crevette d'eau tiède, aient sensiblement ralenti au cours de la dernière partie de 1988. Ce marché pourrait se raffermir, du moins pendant la première partie de l'année.

J'aimerais également faire quelques observations sur la situation du marché du saumon d'élevage, où se pose le problème de l'inversion de l'offre. En d'autres termes, le saumon d'élevage est ce que l'on appelle "une espèce spécialisée", mais il se développe trop vite : il est probable que l'on atteigne entre 140 et 150,000 tonnes en 1989, contre environ 70,000 tonnes seulement en 1986. En 1988, et en particulier pendant la dernière partie de l'année, les prix ont déjà chuté sur le marché des États-Unis, les